

Olivia Ayme

## **Intervention du 14 mai 2009**

Avant l'approbation du compte-rendu, le groupe du «Vésinet solidaire et durable» souhaite intervenir.

1/ C'est le troisième compte-rendu qui nous est proposé au vote depuis que cette forme a été substituée au Procès-verbal, document administratif en vigueur dans toutes les communes avoisinantes. Nous regrettons de devoir dire, une nouvelle fois, que la nature même de ce document est hautement discutable.

Si le problème se limitait au caractère arbitraire et vexatoire qui consiste à reprendre in extenso certains propos des conseillers de la majorité pour rejeter en fin de document les interventions de l'opposition, le problème relèverait de la pure politique politicienne.

Le problème principal est d'un autre ordre. Le document que vous nous donnez à lire et qui atteste administrativement de ce qui a été dit est d'une grande confusion. Des propos sont rapportés in extenso, à commencer par des réponses à des questions qui ne sont pas rapportées. Ou alors les questions figurent en annexe, après les réponses. Quelle lisibilité peut-on attendre d'un pareil document ?

Ce qui est plus gênant, c'est qu'il arrive que l'on ait une belle réponse, parfaitement structurée, mais qui n'a jamais été faite. Evidemment, c'est plus facile de rédiger une fois le conseil passé, avec le temps de la réflexion...

Plus grave encore, des chiffres cités en conseil ne sont pas repris ou alors modifiés. Dès lors, quelle fiabilité pour le compte-rendu ? C'est un acte administratif et en tant que tel, sa qualité première doit être la fiabilité.

2/ Trois arguments étaient avancés, souvenez-vous, pour justifier la substitution du Compte-rendu au PV :

Le premier était le coût, 15 000 euros. Le dernier compte-rendu fait une trentaine de pages, alors que le PV moyen tournait autour d'une cinquantaine de pages. Pour 7500 euros d'économie, on se prive donc d'un document administratif fiable et précis.

Le deuxième était le temps passé par un employé de la mairie à retaper depuis la bande les propos de chacun. Ce travail ne concernait en réalité qu'une

part relative de ce qui est dit en conseil. La moitié des précédents PV était constitué de document de nature administrative, l'autre moitié des interventions des adjoints et des conseillers d'opposition, interventions qui comme chacun sait sont préparées. Les fichiers étaient traditionnellement communiqués aux services administratifs pour leur faciliter la tâche. Je le redis le procédé est discutable.

Et pour le personnel, en quoi y a-t-il véritablement gain de temps ? Une synthèse de propos est infiniment plus longue et complexe qu'une simple retranscription, sans parler des erreurs d'interprétation possible. J'aimerais qu'on nous dise combien de temps a été dégagé objectivement pour le personnel administratif en charge du rapport.

=> Les PV de commission que nous recevons chaque semaine sont parfaitement rédigés par vos équipes. C'est quand même un comble que l'on fasse preuve de plus de précisions dans les PV de commissions que dans les comptes rendus des conseils municipaux. Où est la cohérence ?

Si l'on ne veut pas mobiliser le personnel de la commune pour cela, on peut toujours adopter le système choisi par d'autres villes : faire appel à une sténotypiste comme ils le font au Chesnay. Coût : 320 euros pour reprendre une heure de conseil municipal d'après les bandes. Il est possible de trouver moins cher encore. Nous avons fait taper le PV par une collaboratrice de notre groupe. Elle nous a facturé 300 euros, soit de l'ordre de 50 euros de l'heure.

Pour conclure, je tiens à rappeler que le **troisième argument** avancé pour cette regrettable substitution était un arrêt du conseil d'Etat promulgué en 2007 au sujet d'un contentieux sur la commune de Forcalqueiret. Ce décret reconnaissait alors l'équivalence du compte-rendu et du PV. On se demande pourquoi finalement cet arrêt n'a pas fait tache d'huile. Si c'était si pratique, si économique, pourquoi n'y a-t-il pas davantage de communes qui ont fait ce choix ? La réponse à la question réside en partie dans la typologie de la commune. Forcalqueiret compte 1679 habitants. La mairie n'est ouverte que quelques heures par semaine. Aligner nos pratiques administratives sur une petite commune rurale et touristique, c'est quand même léger. Il faut être conscient que les deux chantiers dont la commune a la charge peuvent être source de nombreux contentieux. Valider un document administratif défaillant, imprécis, inexact, c'est s'exposer à des recours ultérieurs qui ne sont pas dans l'intérêt de la commune.

Comme le conseil municipal en a eu peut-être connaissance, nous avons sollicité un rendez-vous de M. le sous-préfet des Yvelines, rendez-vous qui a été annulé à notre corps défendant, pour des raisons qui nous échappent. Vous savez sans doute qu'il entre dans les compétences du sous préfet de contrôler les actes

administratifs pris par les assemblées comme la nôtre. Nous voyions difficilement comment des comptes-rendus si approximatifs peuvent satisfaire aux normes en vigueur en matière de document administratif. Nous souhaitons faire part au sous-préfet du recours gracieux à Madame la préfète, recours déposé le 6 mai dernier. Copie a été transmise à Monsieur le maire dans le souci de transparence qui caractérise notre groupe.

Admettre que le compte-rendu s'est avéré une mauvaise formule, Monsieur le maire, c'est l'évidence. Revenir au PV serait une décision de bon sens.

Il arrive que l'on expérimente des formules dans l'espoir de gagner en efficacité et dans le louable objectif de faire des économies. Mais là, il faut bien admettre que l'expérimentation n'est pas probante. Ce n'est pas l'intérêt de la seule opposition, c'est aussi l'intérêt de la commune et de vos services, nous en sommes persuadés.